



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 129 - AOUT 2013**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

Décision - Décision de M. Marc- Henri LAZAR, directeur régional adjoint,  
responsable de l'unité territoriale de Paris, portant délégation en matière  
d'entretien professionnel

..... 1





PREFECTURE PARIS

## **Décision**

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris  
le 05 Août 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi**

Décision de M. Marc- Henri LAZAR,  
directeur régional adjoint, responsable de  
l'unité territoriale de Paris, portant délégation  
en matière d'entretien professionnel



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DECISION N° 2013/075  
PORTANT DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

**LE RESPONSABLE DE L'UNITÉ TERRITORIALE DE PARIS  
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'ÎLE DE FRANCE**

Vu le code du travail notamment son article R8122-2,  
Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires,  
Vu l'arrêté interministériel en date du 30 novembre 2012 nommant Monsieur Marc-Henri Lazar, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de **PARIS**  
Vu la décision portant délégation en matière d'entretien professionnel du 25 avril 2013

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Jean Paul Michel en sa qualité de directeur du travail en charge par intérim de l'animation du secteur d'inspection du travail SUD,

pour conduire les entretiens d'évaluation professionnelle des inspecteurs du travail en responsabilité d'une section d'inspection du travail placés sous son autorité fonctionnelle et n'ayant pas encore bénéficié à la date du 1<sup>er</sup> août 2013 d'un entretien professionnel au titre de l'année 2012 soit

Mr Yves SINIGAGLIA, section d'inspection n° 5  
Mr Morad ABDELGHANI, section d'inspection n°13 A,  
Mme Sophie POULET, section d'inspection n°13 B,  
Mr Florian GIVORD, section d'inspection n° 13 C,  
Mr Olivier OU RABAH, section d'inspection n°15 B,  
Mme Emeline BRIANTAIS, section d'inspection n° 15 C,  
Mme Elsa HOUPIN, section d'inspection n° 15 D,  
Mr Gianni DINOCCA, section d'inspection n° 16 B,

et pour en signer les compte rendus.

**Article 2 :**

La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Paris

Fait à Paris, le 5 août 2013

Le Directeur régional adjoint,  
Responsable de l'unité territoriale de Paris

Marc-Henri Lazar